



MAIRIE DE NEFFIES

Compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2015

Présents :

BARDOU G – BEDOS D - BOUILLE A - BONVALET D - CAZENAVE M - DESCOUENS MS - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – PEREZ H - REVEL M - USACHE P

Procuration : ALBOUY P procuration à BEDOS D

MARZA I procuration à BONVALET D

MATAGNE C à USACHE P

Absent excusé : RONCIN D

Secrétaire de séance : BOUILLE A

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 19 février 2015. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu à l'unanimité.

I - Vote du compte administratif de la commune 2014

Monsieur Bedos effectue la présentation du compte administratif 2014

FONCTIONNEMENT :

Recettes :	919 420.92 €
Dépenses :	709 308.17 €
Résultat de l'exercice 2014 : excédent	210 112.75 €
Résultat clôture 2013 :	187 626.74 €
Part affectée à l'investissement 2014	187 626.74 €
Résultat de clôture 2014 : excédent	210 112.75 €

INVESTISSEMENT :

Recettes :	478 657.44 €.
Dépenses :	457 191.63 €
Résultat de l'exercice 2014 : excédent	21 465.81 €
Résultat clôture 2013 :	77 940.49 €
Part affectée à l'investissement 2014	0.00 €
Résultat de clôture 2014 : excédent	99 406.30 €

Monsieur Bedos précise qu'une partie de cet excédent sera affecté au fonctionnement, pour compenser la baisse des dotations 2015.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité du compte administratif de la commune 2014.

II – Vote du compte de gestion 2014 de la commune

Monsieur le Maire présente au conseil le compte de gestion 2014 établi par le receveur municipal de Pézenas conforme au compte administratif de la commune 2014.

Vote à l'unanimité.

III - Vote du compte administratif 2014 du SPEA

FONCTIONNEMENT :

Recettes :	192 649.01 €
Dépenses :	187 864.41 €
Résultat de l'exercice 2014 : excédent	4 784.60 €
Résultat clôture 2013 :	66 352.25 €
Part affectée à l'investissement 2014 :	37 352.25 €
Résultat de clôture 2014 : excédent	33 784.60 €

INVESTISSEMENT :

Recettes :	211 576.59 €
Dépenses :	224 973.04 €
Résultat de l'exercice 2014 : déficit	- 13 396.45 €
Résultat clôture 2013 :	219 769.16 €
Part affectée à l'investissement 2014 :	0.00 €
Résultat de clôture 2014 : excédent	206 372.71 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité du compte administratif de la commune 2014.

IV – Vote du compte de gestion 2014 du SPEA

Monsieur le Maire présente au conseil le compte de gestion 2014 du SPEA établi par le receveur municipal de Pézenas conforme au compte administratif de la commune 2014.

Vote à l'unanimité.

V –Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2014 pour l'année 2015 : 15.65 % pour les taxes d'habitation, 20.87 % pour la taxe foncière (bâti) et 77.75 % pour la taxe foncière (non bâti). Les rentrées fiscales pour 2015 seraient de 372 427 €.

Vote à l'unanimité.

VI – Travaux de Restauration de l'Eglise : demandes de subvention

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de travaux de restauration de l'Eglise. Ce projet est scindé en 3 tranches et comprend :

1ère tranche : Travaux extérieurs : Chapelle Nord-Est - Saint-Fulcran :

Montant des travaux : 102 113.51 € ht

2ième tranche : Travaux intérieurs : Escalier tribune, accès au clocher :

Montant des travaux : 133 186.09 € ht

3ième tranche : travaux extérieurs : clocher

Montant des travaux : 222 299.18 € ht

soit un projet global de 457 598.78 € ht

Monsieur le Maire propose au conseil d'effectuer les demandes de subventions suivantes :
1ère tranche pour le conseil général et les services de l'Etat, globalité pour la Région.

Monsieur Bedos précise qu'il a rencontré Madame Bunos du Pays haut languedoc et vignobles pour lui montrer le projet de l'église et celui de l'aménagement de la place de l'église afin de déposer des demandes de subvention et bénéficier de fonds européens.

Ces projets rentrent dans ce cadre et Madame Bunos a dit qu'elle allait les inscrire pour 2015 afin que la commune bénéficie de subventions, s'ils sont retenus.

Vote à l'unanimité de ces demandes de subventions.

VII – Souscription de la commune à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire propose au conseil de lancer en partenariat avec la Fondation du Patrimoine une souscription pour les travaux de restauration de l'église. Les fonds versés par les donateurs permettront de financer ces travaux en partie.

Monsieur Bedos précise qu'il a rencontré le responsable de la Fondation du patrimoine de l'Hérault. Une réunion publique avec cette personne sera programmée pour informer la population. Ces dons pour les particuliers donnent droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66 %.

Monsieur le Maire dit au conseil que pour fonctionner la souscription doit être animée et la désignation d'un élu référent est importante. Il propose de désigner Monsieur Bedos.

Vote à l'unanimité.

VIII - Aménagement Place de l'Eglise : demande de subvention

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la place de l'Eglise qui comprend la démolition du marché couvert, la réfection de la place Jean Jaurès (construction de gradins).

Le montant total du projet est de 471 000 € ht .

Il propose au conseil municipal de déposer des subventions auprès :

- du conseil général pour la démolition du hangar, le traitement pignon, et gradins pour un total de 68 500.00 € ht, auprès de la Région pour sa globalité, du conseil général et de l'agence de l'eau pour les eaux usées : montant des travaux 25 000 € ht.

Vote à l'unanimité de ces demandes de subvention.

IX - Fête du 25 juillet 2015 : choix des groupes musicaux

La commission extra-municipale a choisi les groupes pour animer la journée du 25 juillet 2015 "Les Neffiestivales : le groupe "Taraf Goulamas" intitulée la Route du Rom" : montant 3 600.00 ht, et celle du groupe "Les Balluf's qui propose une pièce de théâtre pour un montant de 700.00 € ht. Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer les devis et d'effectuer le règlement de ces animations.

Vote à l'unanimité.

X - Convention avec le CDG 34 pour le renouvellement du contrat SOFCAP (assurance du personnel)

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention avec le CDG 34 pour la gestion du contrat SOFCAP pour une durée de 3 ans de 2015 à 2018.

Vote à l'unanimité.

XI - Changement copieur mairie et école

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de changer le copieur de la mairie et celui de l'école. Un contrat avait été signé avec la société MRB pour les anciens copieurs. Il propose de signer un nouveau contrat avec cette société aux conditions suivantes :

- page A4 noir et blanc : 0.0079 € ht
- page A4 couleur : 0.070 € ht
- 0.0175 € HT pour moins de 20 % de couleur
- Location : 405.00 € ht par trimestre pour le 2 appareils pour une durée de 5 ans.

Vote à l'unanimité.

XII - Régularisation cadastrale d'un terrain

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il convient de régulariser la situation du jardinet d'une superficie de 26m2 faisant actuellement partie intégrante de la cour de l'école.

Suite à une erreur de cadastre, cette parcelle n'appartient pas à la commune mais au propriétaire de la maison jouxtant ce jardinet. Il propose au conseil d'effectuer la cession de cette parcelle à cette personne à l'euro symbolique pour régularisation cadastrale.

Vote à l'unanimité.

XIII - Acquisition d'un terrain à la cave coopérative

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un terrain à la Cave Coopérative Alignan du Vent-Neffiès pour un montant de 3 000 € et de déterminer les modalités de cette vente :

1) Terrain cédé à la commune dans le but de création d'une nouvelle voie en vue de désenclaver la zone des Geissières-Moussalou

- parcelle E 540 - lot B - superficie 85 m2
- parcelle E 620 - lot D - superficie 45 m2
- parcelle E 813 - lot C - superficie 300 m2

2) Terrain supportant l'aire de lavage des machines à vendanger et bennes de vendange (aire qui avait été financée par la commune) et un terrain attenant avec engagement de la commune à réserver le terrain pour de futurs projets collectifs au service des viticulteurs :

- parcelle E 813 - lot B - superficie 1 617 m2

3) Conditions de vente

- La Cave coopérative Alignan du Vent-Neffiès s'engage à traiter et transporter les effluents issus de l'aire de lavage pour un volume annuel de 300 m3 environ.

- En cas de vente ou changement de destination de la cave de Neffiès, le bassin d'évaporation et son réseau hydraulique devront rester à disposition de la commune.

Vote à l'unanimité des modalités de cette vente.

XIV - Indemnisation du personnel pour les élections départementales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de rémunérer au taux des heures du dimanche le personnel communal ayant effectué des travaux supplémentaires pour les élections départementales du dimanche 22 mars 2015 et dimanche 29 mars 2015.

Vote à l'unanimité.

XV - Questions diverses

1) Formation CACES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de programmer une formation CACES pour un agent pour la conduite du tractopelle.

Vote à l'unanimité.

XVI - Informations

- Monsieur Bardou précise que le diagnostic réseau de l'assainissement effectué par l'entreprise CENEAU a commencé aujourd'hui.

- Madame Bouillé présente le bilan 2011-2015 de l'ALP. Bonne fréquentation de l'ALP.

Le conseil est clos à 19h30.